



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 12 mars 2025 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la ville de Prévost

Est également présent :

Monsieur Serge-Alexandre Tessier, directeur général de la Régie

2025-03-12/1461

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 12 MARS 2025

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 9H03

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-03-12/1462

ITEM 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-03-12/1463

ITEM 3

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2025**

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 JANVIER 2025
soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-03-12/1464

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE JANVIER 2025

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025;

Il est proposé par : Paul Germain

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **103 333.58\$**;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **70 837.98\$**;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lesquelles ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-03-12/1461

ITEM 5

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 28 février 2025;

Il est proposé par : Marc Bourcier

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 28 février 2025;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **86 515.33\$**;
- Chèques portant les numéros 001980 à 001985 inclusivement représentant un montant de **112 320.47\$**;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **68 834.49\$**;
- Versements sur dette à long terme représentant un montant de **889 721.75\$**.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lesquelles ces chèques et prélèvements ont été émis;



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-03-12/1466

ITEM 6

DÉPÔT DU RAPPORT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU que la présentation aux membres du conseil des états financiers pour l'année 2024 et le résultat des recettes et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2024.

Il est proposé par monsieur

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le rapport financier 2024 préparé et vérifié par la firme Gariépy Bussièrès CPA inc. en date du 12 mars 2025 soit et est accepté tel que rédigé ;

QUE le rapport financier de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord soit signé par le trésorier et qu'il soit transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et ce, en conformité avec l'article 105.2 de la Loi des cités et villes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-03-12/1467

ITEM 7

ADOPTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE DE L'EMPLOYÉ #32 POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE l'IPC de novembre 2023 à 2024, a été de 1.5%;

ATTENDU QUE les employés syndiqués ont eu droit à 2.5% plus un arriérage;

ATTENDU Qu'une augmentation de salaire de 2% a été déjà accordée à cette employée;

ATTENDU Qu'en anciennement, l'écart était supérieur à 2\$/h par rapport aux employés syndiqués, mais qu'avec l'augmentation accordée, nous étions sous la barre des 2\$.

ATTENDU QUE la Régie dispose des budgets requis.

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'employé #32 gagne 2\$ de plus que les syndiqués, et ce pour le futur. Cette augmentation est rétroactive au 1 janvier 2025

Il est proposé par Guy Lamothe

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-03-12/1468
ITEM 8
PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question

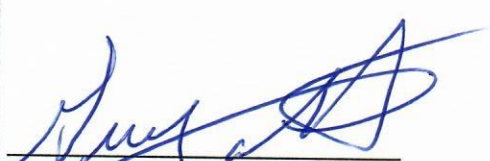
2025-03-12/1469
ITEM 9
LEVÉE DE LA SÉANCE

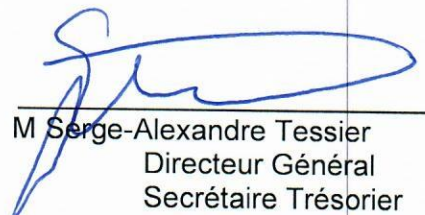
Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9H 55

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Monsieur Guy Lamothe
Président


M Serge-Alexandre Tessier
Directeur Général
Secrétaire Trésorier